

L'École de musique...

Que fait-on ?

Apprendre à jouer d'un instrument, chanter, éveiller et diversifier sa culture musicale, jouer de la musique ensemble, participer aux concerts ou auditions de l'école, participer à des créations artistiques dans le cadre de projets de l'école.

À quel âge ?

Dès 4 ans !
Les adultes sont aussi les bienvenus.

Comment ?

Seul ou en groupe.

Faire de la musique

ensemble !

- En cours d'éveil musical
- En cours de formation musicale (chant, lecture, découvertes, création)
- Dans l'ensemble de musique traditionnelle
- Dans l'atelier de chant traditionnel de Haute-Bretagne
- Dans le groupe de musiques actuelles
- Dans des ensembles éphémères créés pour des projets

Tarifs 2024/2025

Tarifs enfants et jeunes scolarisés

Quotient familial CAF	A < 600		B (601 à 790)		C (791 à 1020)		D (1021 à 1210)		E (1211 à 1440)		F (1441 à 1610)		G (> 1610)	
	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année	Trimestre	Année
Éveil musical ou Parcours Découverte	27,10 €	81,30 €	36,10 €	108,30 €	48,30 €	144,90 €	62,80 €	188,40 €	72,50 €	217,50 €	83,65 €	250,95 €	91,80 €	275,40 €
Formation musicale et instrumentale	41,90 €	125,70 €	55,90 €	167,70 €	74,75 €	224,25 €	94,35 €	283,05 €	98,00 €	294,00 €	129,55 €	388,65 €	142,00 €	426,00 €

Tarifs adultes

Période	Trimestre	Année
Formation instrumentale : cours individuels	130,00 €	390,00 €
Formation instrumentale : cours collectifs de 4 adultes	112,75 €	338,25 €
Pratique collective seule	100 € (gratuit pour les élèves déjà inscrits en cours individuels)	

Location d'instrument (violon)

19,80 € par trimestre, pour les instruments d'une valeur inférieure à 762,00 €.

39,50 € par trimestre, pour les instruments d'une valeur supérieure à 762,00 €

Pour un prêt de septembre 2024 à septembre 2025, selon disponibilité. L'entretien et les réparations en cas d'accident sont à la charge des familles.

Conditions tarifaires :

- Paiement possible en plusieurs fois.
- Réduction de 10% de la facture globale : à partir du deuxième enfant / pour la pratique d'un deuxième instrument.
- Forfait Passion de la CAF : pour une inscription à une activité annuelle sportive ou culturelle, la CAF participe sous la forme d'un forfait annuel unique de 45 €.
- Pour les élèves (dont les adultes) résidant dans une commune extérieure à l'agglomération, chaque tarif est majoré de 25%.